

Saint-Mandé, le 9 octobre 2020

ÉVALUATION DES DÉGÂTS DE LA TEMPÊTE ALEX Un avion de l'IGN photographie les zones sinistrées dans les Alpes-Maritimes

Après le passage de la tempête Alex qui vient de frapper durement le département des Alpes-Maritimes, un avion-photographe de l'IGN a survolé les 5, 6 et 7 octobre les zones sinistrées pour acquérir des prises de vues aériennes de très haute résolution. Réalisées à la demande de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 06) et de l'Office national des forêts (ONF), ces images aériennes vont constituer une aide précieuse pour l'évaluation des dégâts, puis pour la reconstruction.

Face à l'ampleur des dégâts causés par la tempête Alex, et pour répondre aux demandes de la DDTM 06 et de l'ONF, un avion photographe de l'IGN a survolé les zones sinistrées du département des Alpes-Maritimes les 5, 6 et 7 octobre afin d'acquérir des prises de vue aériennes de très haute résolution entre 5 et 15 cm (plus de 2000 images à environ 10 cm de résolution en fond de vallée) et de données lidar (technique de télédétection par laser). Les images stéréoscopiques permettront les mesures en trois dimensions et seront transmises aux commanditaires dès lundi 12 octobre.

Les images et les données Lidar sont actuellement en cours de traitement, afin de disposer d'une description continue de la zone sinistrée et de la localisation précise des dégâts et de nuages de points 3D. Elles seront progressivement mises à disposition, d'ici la fin du mois d'octobre, auprès des acteurs concernés par la gestion de l'après crise : services de l'Etat, collectivités locales, assurances, bureaux d'études... Dans le cadre de la couverture du territoire tous les trois ans en images aériennes afin d'en assurer la cartographie, l'IGN a par ailleurs effectué au cours de l'été 2020 une prise de vues à 25 cm sur tout le département des Alpes-Maritimes. Celle-ci fournit un état des lieux récent d'avant la catastrophe qui sera particulièrement précieux pour la mesure des impacts.

Toutes ces données seront mises à disposition en licence ouverte (opendata).

Les activités aériennes de l'IGN

L'IGN est à la pointe des techniques d'acquisition et de traitement des images aériennes. Il dispose de quatre avions Beechcraft King Air 200 basés à l'aéroport de Beauvais-Tillé dans l'Oise, équipés d'un matériel performant permettant l'acquisition d'images aériennes numériques et de données Lidar (Light Detection And Ranging). L'institut assure ainsi la couverture photographique aérienne régulière de l'ensemble du territoire national.

CONTACTS PRESSE

Sophie Couturier - Tél : 01 43 98 83 05 - 06 85 31 34 90 - sophie.couturier@ign.fr

Corinne Waechter - Tél : 01 43 98 83 12 - 07 63 85 61 29 - corinne.waechter@ign.fr

Nous suivre sur >> ign.fr - geoportail.gouv.fr - Instagram - facebook IGNFrance - @IGNFrance - @IGNpresse - [#GéodataPourLeClimat](https://twitter.com/GeodataPourLeClimat)

À propos de l'IGN

L'IGN est l'opérateur de l'Etat en matière d'information géographique et forestière de référence. L'Institut intervient en appui à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des risques, et d'aménagement du territoire. Il évolue en permanence pour répondre aux besoins croissants en données géolocalisées. L'ENSG-Géomatique, l'Ecole nationale des sciences géographiques de l'IGN, a rejoint l'Université Gustave Eiffel créée en janvier 2020. Elle forme les futurs ingénieurs de l'information géographique. Grâce à ses équipes de recherche au sein de l'UMR LaSTIG (Laboratoire en sciences et technologies de l'information géographique), de l'UMR IPGP (l'Institut de Physique du Globe de Paris) et du Lif (Laboratoire d'inventaire forestier), l'IGN dispose d'un potentiel d'innovation de haut niveau dans les domaines de la géodésie, de la topographie vectorielle, de l'optique, de l'électronique, du traitement des images et de l'inventaire forestier.

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle de la ministre de la transition écologique et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.